

Séance du 30 Janvier 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le trente janvier deux mil dix-neuf, dix neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - VALTY René – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – GONCALVES Céline (à partir de la question 04) – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : JALLET Jean-Philippe qui donne pouvoir à PUJOS Henri – FONTAINE Joël

Absents : LOUSTALNIAU Olivier - CHAZEL Violaine

Secrétaire de séance : THERMIDOR Sophie

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte de traiter une question urgente non inscrite à l'ordre du jour.

01 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le taux des indemnités de fonction des élus précédemment voté calculé sur l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

02 – SDE 03 – MODIFICATION STATUTAIRE ET ADHESION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la modification statutaire visant à élargir les compétences et activités du SDE 03 ainsi que l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Tronçais.

03 – COMPTABILITE – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, admet en non valeur les titres de recettes d'un montant de 225.38 € au titre de l'année 2019.

04 – ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter un bureau de contrôle en vue de produire une attestation d'accessibilité pour la salle polyvalente.

05 – INVESTISSEMENTS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les opérations d'investissement suivantes au titre de l'année 2019 :

Financés dans le cadre du programme des travaux de l'école - budget 2018

- | | |
|--|----------|
| ➤ Réfection plafond salle de classe actuelle | 2 362.50 |
| ➤ Peinture 3 paires de volets école | 457.25 |

Programmes - budget 2019

- | | |
|--|-----------|
| ➤ Toiture de la mairie | 11 093.63 |
| ➤ Aménagement entrée aire camping-car | 2 500.00 |
| ➤ Peinture volets log. B et C | 1 924.00 |
| ➤ Peinture salle de classe actuelle | 1 348.50 |
| ➤ Réfection toiture garage log. F | 2 345.30 |
| ➤ Tableau noir et vitrine extérieure école | 350.00 |
| ➤ Réfection chemin des Torchons – 1 ^{ère} tranche | 10 000.00 |

soit un montant de 8 000 € HT à la charge de la commune.

Fait à SORBIER, le 31 Janvier 2019

Le Maire,
PUJOS Henri

